

Fonds d'urgence IRSC-2016

Contexte : La refonte des programmes aux IRSC modifie en profondeur le mode de financement de la recherche en santé. La création de deux volets (Projet et Fondation), la disparition de certains programmes et la période de transition peuvent entraîner des conséquences dommageables pour la recherche. Pour y pallier, le vice-rectorat à la recherche et plusieurs unités ont décidé de mettre en place un Fonds d'urgence pour les professeurs directement touchés par la réforme des IRSC.

But du concours : Offrir une aide ponctuelle et non récurrente pour atténuer les effets négatifs induits par la réforme des programmes des IRSC, notamment pour le maintien de l'expertise (étudiants, techniciens et professionnels, etc.) et de la compétitivité des laboratoires de recherche. Le montant de l'aide accordée pourra varier en fonction des priorités des diverses unités impliquées (ex. soutien étudiants).

Critères d'admissibilité :

- Être membre du corps professoral régulier, incluant les professeurs-chercheurs;
- Avoir été détenteur comme chercheur principal nominé d'un financement ouvert des IRSC et avoir « perdu » ce financement dans le contexte de la réforme des IRSC (ex. pas de renouvellement en raison de la réduction des concours et des taux de succès faibles);
- Ne pas avoir d'autres sources de financement disponibles ou faire la démonstration que les autres sources de financement ne sont pas suffisantes pour maintenir les activités (ex. opération du laboratoire en péril, baisse d'activités importante, étudiants à risque).
- Ne pas avoir bénéficié du Fonds d'urgence IRSC de l'UdeM dans les années précédentes;
- Avoir le soutien de sa faculté ou de son centre de recherche (pour les chercheurs en centres affiliés). Dans le cas des chercheurs en centres affiliés, le centre de recherche s'engage à soutenir financièrement le chercheur concerné à parité avec le vice-rectorat à la recherche jusqu'à concurrence de 20K. Toute demande d'un montant supérieur devra être dûment motivée. Les montants de l'aide peuvent varier.

La participation financière des facultés est grandement encouragée pour bonifier l'aide accordée, sans être obligatoire.

Critères d'évaluation : il est important de souligner qu'il ne s'agit pas d'une évaluation scientifique, mais d'une aide de type « dépannage » pour maintenir la compétitivité du chercheur et de son laboratoire. La sélection reposera sur l'évaluation des besoins en fonction :

- Roulement habituel (ex. masse salariale) du laboratoire/projet;
- Disponibilité actuelle des fonds;
- Besoins et urgence de l'aide (ex. répercussions négatives sur les étudiants de cycles supérieurs) pour maintenir les activités;
- Démonstration d'un plan de financement à plus long terme (ex. subventions déposées et à venir, recherche contractuelle, MITACS, bourses étudiantes);
- Soutien du Centre ou du Département/Faculté: lettre d'appui obligatoire.

La sélection se fera conjointement par le vice-rectorat à la recherche, les facultés et les centres concernés.

Document demandés :

- CV commun canadien à jour (format concours Projet);
- Formulaire de demande incluant l'exposé des besoins financiers pour la poursuite du projet;
- Lettre d'appui du centre/faculté contenant une évaluation des besoins de l'aide demandée, ainsi qu'un plein de soutien pour le chercheur (ex. mentorat).

Date interne de soumission au BRDV : 1^{er} novembre 2016